

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2360



Avis est donné que lors d'une séance tenue le 10 février 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2360 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- créer la zone I 7-164 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 7-159, dans le secteur de Saint-Janvier et y permettre l'entreposage extérieur ainsi que le stationnement de véhicules lourds;
- retirer la classe d'usages P2 ainsi que les sous classes d'usages P3-01, P3-02 et P3-03 de la zone C 5-72, dans le secteur de Saint-Canut;
- ajouter la définition d'« agrotourisme »;
- remplacer le libellé de l'usage A4-01-09 « Triage, classification ou emballage de fruits ou de légumes » par « Transformation et conditionnement de produits de la ferme »;
- remplacer le libellé de l'usage A4-01-10 « Table champêtre et toute autre activité liée à l'agrotourisme (l'agrotourisme étant une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte) » par le libellé « Service de repas à la ferme de plus de 20 places et toute autre activité liée à l'agrotourisme »;
- ajouter la possibilité à l'article 10.3.1, d'effectuer la transformation de produits de la ferme pour fins de vente comme usage complémentaire;
- ajouter l'usage complémentaire « Service de repas à la ferme de 20 places et moins » et ses modalités.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 12 février 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate